

Rapporteur : Mme CARRET Evelyne

Mme CARRET Evelyne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec cette délibération, il s'agit de voter le protocole qui détermine les modalités d'intervention du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi durant la période 2007-2011.

Je vais faire court parce que je crois qu'après le vote budgétaire, le Plan Local pour l'Emploi n'intéresse pas grand monde ! Juste pour dire que ce nouveau protocole couvre la période 2007-2011 et qu'il affirme des principes de responsabilités partagées des pouvoirs publics, dans la lutte contre les exclusions et le développement de l'emploi. Des principes d'égalité de traitement pour tout demandeur d'emploi, qu'il réaffirme également le rôle primordial du tissu associatif et l'indispensable implication des acteurs économiques. Ce protocole sera signé par l'Etat, la Région, le Département, l'ANPE et bien sûr la Ville de Lyon. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, la question de l'emploi est aujourd'hui dans notre pays une question majeure pour nombre de nos concitoyens. La publication de chiffres rassurants sur l'évolution du chômage ne nous abuse pas. Outre les contestations de ces chiffres par bon nombre d'associations et d'organismes officiels, on connaît la manipulation qui consiste à faire sortir du nombre des demandeurs d'emploi, celles et ceux qui travaillent à temps partiel contraint, tout en voulant sortir de cette précarité avec un emploi réel et la possibilité de vivre dignement.

Dans le même temps où le Chef de l'Etat encourage à travailler plus, les crédits de l'Etat, du FSE, destinés à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation diminuent. D'où une perte, que rappelait ma collègue Nicole Gay, lors de son intervention sur le budget de la Ville, de 400.000 € pour la programmation du PLIE de Lyon.

Dans ce contexte difficile, le bilan du PLIE est positif et le place dans le peloton de tête des PLIE, puisque l'objectif pour les prochaines années, fixé au plan national, de 50 % de sorties positives, est d'ores et déjà dépassé pour le PLIE de Lyon, avec 56 % de sorties positives.

Ces résultats concernent de nombreux aspects, parmi lesquels nous relevons l'augmentation de la capacité globale d'accompagnement, de la prise en charge des jeunes, du nombre de mises à l'emploi, de l'utilisation de la commande publique par le recours aux clauses spécifiques du Code des Marchés publics.

La lutte contre les discriminations a été intégrée et développée, en particulier celle qui frappe les demandeurs d'emploi issus de

l'immigration ou habitant un quartier réputé difficile. Ainsi, une action de formation à la lutte contre les discriminations a été engagée avec vingt structures d'insertion en 2007, vingt autres suivront en 2008.

Le nouveau protocole se propose d'aller plus loin dans ces différentes voies, en réduisant davantage encore l'écart en matière d'emploi entre les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et l'agglomération.

Au-delà de ces chiffres, nous notons avec satisfaction l'évolution du protocole qu'a porté Evelyne Carret, vers la possibilité d'une plus grande maîtrise de leur parcours par les demandeurs d'emploi eux-mêmes : plus d'information, plus de transparence pour chacun et chacune sur les différents dispositifs, les actions proposées, plus de temps collectifs, plus de possibilités d'intervention dans les différentes instances qui concernent l'insertion.

Cette évolution est dans le droit fil de notre constante revendication de plus de droits pour l'ensemble des citoyens, même lorsqu'ils sont privés de leur emploi par une politique qui sacrifie l'emploi durable, le développement humain, à la recherche du profit le plus immédiat. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mmes Carret, Desbazeille, Favier, Guillaume, MM. Pelaez et Ressicaud ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)